EMMAÜS CONNECT

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

69-71 rue Archereau
75019 **PARIS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 24 JUIN 2026

EMMAÜS CONNECT

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

69-71 rue Archereau
75019 **PARIS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association EMMAÜS CONNECT relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Changements de méthode comptable » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application de la nouvelle réglementation comptable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à LAVAL, le 22 juin 2026
Le Commissaire aux Comptes

Pour MAY EXPERTISE
Le mandataire social
Chargé du mandat

Signé par Gregoire Janvrin
Le 22 juin 2026

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

doc_BwyK
tx_DPEeZJz9XnDZ

Grégoire JANVRIN
Expert-Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

EMMAÜS CONNECT

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

69-71 rue Archereau
75019 **PARIS**

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EMMAÜS CONNECT

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

69-71 rue Archereau
75019 **PARIS**

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

EMMAÜS CONNECT

Association régie par la loi du 1er Juillet 1901

69-71 rue Archereau
75019 **PARIS**

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Frais d'établissement I				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Instal. techniques, matériel et outillages indus.				
Autres immobilisations corporelles	223 148	126 100	97 048	113 644
Immo. corp. en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	2 500	1 000	1 500	2 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	77 146		77 146	66 547
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ II	**302 794**	**127 100**	**175 695**	**182 191**
Comptes de liaison III				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	618 407	117 141	501 266	347 532
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	6 653 050		6 653 050	5 731 554
Charges constatées d'avance	170 130		170 130	121 147
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	684 023		684 023	1 316 131
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV	**8 125 609**	**117 141**	**8 008 468**	**7 516 364**
Frais d'émission des emprunts V				
Primes de remboursement des emprunts VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)	**8 428 404**	**244 241**	**8 184 163**	**7 698 555**

Bilan Passif

Bilan Passif	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	217 578	217 578
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 500 933	1 385 972
Excédent ou déficit de l'exercice	11 482	114 961
Situation nette	1 729 992	1 718 511
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES FONDS PROPRES I	**1 729 992**	**1 718 511**
Autres fonds propres		
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis		
Comptes de liaison **II**		
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	3 215 812	3 927 321
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS III	**3 215 812**	**3 927 321**
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS IV		
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	348 403	3 980
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	555 076	372 669
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 574 621	1 519 833
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	727 116	139 607
Produits constatés d'avance	33 143	16 633
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES V	**3 238 359**	**2 052 723**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif **VI**		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à VI)	**8 184 163**	**7 698 555**

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations	50	10
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 161 149	1 114 256
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	1 387 396	822 345
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	4 569 460	5 256 093
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	72 440	77 592
Mécénats	2 148 375	2 161 222
Legs, donations et assurances-vie		48 189
Contributions financières		3 000
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 929	103 235
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédiés	3 437 516	2 785 793
Autres produits	26 541	24 039
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	**12 804 856**	**12 395 773**
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	3 031 146	2 208 643
Aides financières	153 433	230 702
Impôts, taxes et versements assimilés	521 300	490 852
Salaires	4 642 312	4 449 729
Cotisations sociales	1 614 511	1 551 965
Dotations aux amortissements et dépréciations	67 342	79 471
Dotations aux provisions		
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	2 726 007	3 224 298
Autres charges	30 924	48 561
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	**12 786 975**	**12 284 220**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**17 882**	**111 553**
Produits financiers		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	629	3 739
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	**629**	**3 739**

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
		Total	Total
Charges financières			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		1 000	
Intérêts et charges assimilées		4 981	
Différences négatives de change			
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie			
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**IV**	**5 981**	
RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)		**-5 352**	**3 739**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV)		**12 530**	**115 292**
Produits exceptionnels	**V**		
Charges exceptionnelles	**VI**		330
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)			**-330**
Participation des salariés aux résultats	**VII**		
Impôts sur les bénéfices	**VIII**	1 048	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		**12 805 485**	**12 399 511**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)		**12 794 004**	**12 284 550**
EXCÉDENT OU DÉFICIT		**11 482**	**114 961**

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	232 405	818 573
Prestations en nature	218 131	885 780
Bénévolat	1 110 755	1 025 686
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**1 561 291**	**2 730 039**
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	232 405	818 573
Prestations en nature	218 131	885 780
Personnel bénévole	1 110 755	1 025 686
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	**1 561 291**	**2 730 039**

Annexe

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 8 184 163 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 11 482 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, actualisé du règlement 2023-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des points exposés au paragraphe "Changements de méthodes",
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Présentation de l'association

Emmaus Connect suit les orientations d'Emmaus International, d'Emmaus Europe et Emmaus France. Elle développe des actions de solidarités dans le but de lutter contre les injustices sociales et les diverses formes d'exclusion, notamment par la création d'activités solidaires.

L'association lutte contre l'exclusion numérique des plus précaires. Elle agit directement sur 19 territoires en France en proposant des équipements et des moyens de connexion à prix solidaire.

Emmaus Connect forme également des acteurs sociaux aux pratiques de l'inclusion numériques à travers son organisme de formation.

Faits caractéristiques

L'année 2025 a été marquée par les événements et évolutions suivants :

- Lancement du collectif Verdinum à Bordeaux (sensibilisation et mise en place d'une formation au reconditionnement)
- Campagne TV/Radio de sensibilisation au réemploi numérique solidaire
- Publication de l'enquête "L'action sociale face au tout-numérique"
- Début du Tour de France des Communs du réemploi numérique solidaire
- Nouveau local pour l'ESN de Marseille
- Campagne de mobilisation bénévole "Besoin d'IA de toi"
- Plaidoyer contre l'obsolescence de Windows 10
- Investissement participatif pour pérenniser l'ESN de Bordeaux en partenariat avec la foncière Emmaüs
- Lancement d'un nouveau territoire d'action en Centre-Val-de-Loire : le Cher
- Multiplication des opérations de grandes distributions d'équipements reconditionnés : jeunes de l'ASE, universités, CAF, conseils départementaux…

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

- Campagne des maires engagé.es dans le cadre des élections municipales
- Déploiement du chantier Linux
- Evolution de l'offre de recharges mobiles et internet SFR
- Essaimage du projet Triptik à Roubaix et Strasbourg
- Publication du guide de bonnes pratiques pour l'inclusivité numérique en collaboration avec la DINUM
- Organisation d'un séminaire d'équipe en Juillet 2026

Changements comptables

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable.

A compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2023-03 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraine des changements de comptabilisation et de présentation. L'entrée en vigueur de ce nouveau règlement n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers tels que présentés. Les principaux changements opérés sont les suivants :

Changements de comptabilisation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Résultat exceptionnel :

  - Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux évènements majeurs et significatifs (les autres évènements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation),
  - Les opérations de cessions/sorties d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières) ;

- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :

  - Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature ;
  - Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

Changement de présentation :

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat :

  - Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat ;
  - Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions » .

- Présentation du bilan :

  - Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Amortissements

- Logiciels informatiques 1 à 3 ans,
- Agencements et aménagements installations 10 ans,
- Matériel de bureau et informatique 3 à 5 ans,
- Mobilier 10 ans.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.
Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les téléphones et ordinateurs achetés pour être revendus constituent une activité accessoire. Compte tenu de leur valeur peu significative, les stocks de ces équipements ne sont pas évalués à la clôture des comptes.
Les stocks de marchandises ayant fait l'objet d'un don au profit de l'association ne sont pas comptabilisés.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont déterminées en application du règlement ANC 2014-03. De ce fait, seuls les risques identifiés et rendus probables par un événement en cours à la clôture sont provisionnés.

A la clôture de l'exercice, l'Association n'a enregistré aucune provision.

Fonds dédiés et reportés

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Règles de reconnaissance des produits liés aux financements affectés

Les financements affectés à la réalisation de projets spécifiques sont comptabilisés en produits au fur et à mesure de l'engagement des dépenses éligibles qu'ils ont vocation à financer, conformément au principe de rattachement des produits aux charges et aux dispositions conventionnelles (clauses suspensives et résolutoires).

Le produit comptabilisé au titre de chaque convention est limité au montant des dépenses éligibles engagées à la date de clôture et ne peut excéder le montant maximal du financement prévu contractuellement pour l'exercice.
· Lorsque les financements perçus ou acquis pour un exercice dédié, excèdent le montant des dépenses éligibles engagées à la clôture, la quote-part non consommée n'est pas reconnue en produit. Elle est constatée en dettes envers le financeur lorsque les dispositions conventionnelles prévoient la restitution des sommes non utilisées sur l'exercice, et ce dans l'attente d'une autorisation de report d'utilisation du solde sur l'exercice suivant ou d'un reversement.
À l'inverse, lorsque les dépenses éligibles engagées excèdent le montant du financement accordé, le produit comptabilisé est limité au montant maximal prévu par la convention. Les dépenses excédentaires demeurent à la charge du fonds.
· Lorsque les financements affectés à un projet sont à cheval sur plusieurs exercices, les montants non encore consommés à la clôture sont constatés en fonds dédiés. Ils seront comptabilisés en recettes au cours des exercices suivants, dans la limite de la période d'engagement des dépenses énoncée dans la convention de financement. La quote-part non utilisée à l'issue de cette période contractuelle sera transférée en dettes à reverser ou reportée le cas échéant, après accord formel du financeur.

Dans le cas des conventions de financement pluriannuelles, sans clause suspensive et résolutoire, les recettes sont comptabilisées en intégralité. La part relative aux exercices suivant l'exercice en cours est neutralisée par la constatation d'un produit constaté d'avance.

Régime fiscal

La gestion de l'association étant désintéressée, elle bénéficie du régime dérogatoire exposé dans les instructions fiscales du 15 septembre 1998 et du 16 février 1999, relatives aux organismes sans but lucratif.
Les activités commerciales d'Emmaüs Connect que sont les activités de formation et de prestations de service (hors accompagnement), sont sectorisées et donc assujetties aux impôts commerciaux.

Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 64 481 heures. La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen chargé de 17.23 €/heure correspond à un montant de 1.110.755 euros.

L'association a également bénéficié de mécénats de compétence et de dons en nature pour respectivement 218.131€ et 232.405€.
Ces dons sont évalués sur la base des valorisations communiquées par les donateurs.
Les dons de recharges sont évalués sur la base du prix de vente appliqué par l'association, aux bénéficiaires. Le prix d'achat potentiel par Emmaüs Connect n'est pas connu.

Nature des recharges	Prix de vente EC	Prix Grand Public	Don
Cartes SIM	1€	Non communiqué	10 000€
Illimitée 20Go France	4€	Non communiqué	140 000€
TOTAL			**150 000€**

Rémunérations versées à certains dirigeants

En application de l'article 20 de la loi relative au volontariat associatif du 23 mai 2006, les membres du Conseil d'Administration de l’association ne perçoivent pas de rémunération, ni ne bénéficient d'avantage en nature.

Etat des immobilisations

État des immobilisations	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	262 479	13 480	52 810	223 148
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**262 479**	**13 480**	**52 810**	**223 148**
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	2 000	500		2 500
Prêts				
Autres immobilisations financières	66 547	13 659	3 060	77 146
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	**68 547**	**14 159**	**3 060**	**79 646**
TOTAL GÉNÉRAL	**331 026**	**27 638**	**55 870**	**302 794**

Augmentations	Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
		Virements		Entrées		
		De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	13 480			13 480		
Total immobilisations financières	14 159			14 159		
TOTAL GÉNÉRAL	**27 638**			**27 638**		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions				
		Virements		Sorties		
		De poste à poste	À destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Total immobilisations incorporelles						
Total immobilisations corporelles	52 810					52 810
Total immobilisations financières	3 060	3 060				
TOTAL GÉNÉRAL	**55 870**	**3 060**				**52 810**

Etat des amortissements

État des amortissements	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	148 835	30 075	52 810	126 100
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**148 835**	**30 075**	**52 810**	**126 100**
Immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
TOTAL GÉNÉRAL	**148 835**	**30 075**	**52 810**	**126 100**

Dotations	Dotations de l'exercice	Ventilation des dotations			
		Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon le mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	30 075		30 075		
Immobilisations financières					
TOTAL GÉNÉRAL	**30 075**		**30 075**		

Diminutions	Diminutions de l'exercice	Ventilation des diminutions		
		Éléments transférés à l'actif circulant	Éléments cédés	Éléments mis hors service
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	52 810			52 810
Immobilisations financières				
TOTAL GÉNÉRAL	**52 810**			**52 810**

Etat des dépréciations

Nature des dépréciations	Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés		1 000		1 000
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		**1 000**		**1 000**
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Créances clients	81 803	37 267	1 929	117 141
Autres dépréciations				
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	**81 803**	**37 267**	**1 929**	**117 141**
TOTAL GÉNÉRAL	**81 803**	**38 267**	**1 929**	**118 141**

Etat des provisions

Nature des provisions	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la clôture de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provisions réglementées					
Provisions réglementées pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Autres provisions réglementées					
TOTAL DES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour risques					
Provisions pour :					
- Litiges					
- Garanties données aux usagers					
- Amendes et pénalités					
- Pertes de change					
- Pertes sur contrats					
Autres provisions pour risques					
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES					
Provisions pour charges					
Provisions pour :					
- Pensions et obligations similaires					
- Restructurations					
- Impôts					
- Renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
- Gros entretien ou grandes révisions					
- Remise en état					
- Legs ou donations					
Autres provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS POUR CHARGES					
TOTAL DES PROVISIONS					

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1)			
Autres immobilisations financières	77 146		77 146
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux	141 041		141 041
Clients, usagers et comptes rattachés	477 366	477 366	
Reçues par legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés	39 098	39 098	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	3 476	3 476	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers	1 748 605	1 748 605	
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	4 856 888	4 856 888	
Charges constatées d'avance	170 130	170 130	
TOTAL	**7 513 750**	**7 295 563**	**218 187**
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			

Dettes		Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
			Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés (1)					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) :	- A 1 an max. à l'origine	348 403	348 403		
	- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1)					
Fournisseurs et comptes rattachés		555 076	555 076		
Dettes des legs ou donations					
Personnel et comptes rattachés		322 637	322 637		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		339 775	339 775		
Impôts sur les bénéfices		1 048	1 048		
Taxe sur la valeur ajoutée		8 601	8 601		
Autres impôts, taxes et assimilés		902 559	902 559		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Confédération, fédération, union, associations affiliées					
Autres dettes		727 116	727 116		
Produits constatés d'avance		33 143	33 143		
TOTAL		**3 238 359**	**3 238 359**		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		340 434			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					

Charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Montant des émissions de titres associatifs		
Avances conditionnées		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 969	3 962
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	148 822	96 335
Dettes sur legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	456 721	415 276
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	81 949	66 425
TOTAL	**695 461**	**581 998**

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	61 634	65 493
Créances reçues par legs ou donations		
Autres créances	1 797 606	29 604
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	**1 859 241**	**95 097**

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Produits :	- D'exploitation	33 143	16 633
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
	TOTAL	**33 143**	**16 633**

Charges constatées d'avance		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
Charges :	- D'exploitation	170 130	121 147
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
	TOTAL	**170 130**	**121 147**

Etat synthétique des avantages et ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Angleterre	189
TOTAL	**189**

Commentaires : La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'entité EMMAUS CONNECT établi en application de l'article 434-3 du règlement ANC N°2018-06, est mise à disposition du public au siège situé au 69-71 rue Archereau 75019 PARIS sur demande préalable.

Synthèse des variations des fonds dédiés

	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts (1)	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont rembour.		Montant global (2)	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation	2 666 146	1 799 549	2 531 800			1 933 895	
Contributions financières d'autres organismes	1 258 975	734 299	905 716		-62 834	1 024 724	
Ressources liées à la générosité du public	2 200	192 159			62 834	257 193	
TOTAL GÉNÉRAL	**3 927 321**	**2 726 007**	**3 437 516**			**3 215 812**	

(1) Transferts : si émission, mettre le montant en négatif, si réception, mettre le montant en positif
(2) Montant global = Montant début d'exercice + Report - Utilisations + Transferts

Synthèse des variations des fonds reportés

	Au début de l'exercice	Augment.	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Legs ou donations				
Donations temporaires d'usufruit				
TOTAL GÉNÉRAL				

Variation des fonds propres 431-5

(art. 431-5 du règlement ANC 2018-06)

Variation des fonds propres	Montant en début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant en fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	217 578				217 578
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	1 385 972	114 961			1 500 933
Excédent ou déficit de l'exercice	114 961	-114 961	11 482		11 482
Situation nette	**1 718 511**		**11 482**		**1 729 992**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions règlementées					
TOTAL	**1 718 511**		**11 482**		**1 729 992**

Ventilation des ressources d'exploitation

Ventes Téléphonie/Informatique	1 161 149
Formation	338 382
Accompagnement	962 151
Prestations	86 863
Subventions publiques	4 095 109
Concours publics	474 351
Dons Mécènes	2 148 375
Dons manuels	72 440
Cotisations	50
Produits Divers	12 345
Ecart de caisse	9 111
Indemnités d'assurance	5 085
Report fonds dédiés antérieurs	3 437 516
Reprises de dépréciations antérieures	1 929
TOTAL	**12 804 856**

Concours et subventions publics obtenus au cours de l'exercice

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autres	TOTAL
Concours Publics		474 351				474 351
Subventions d'exploitation	-208 113	319 593	1 679 714	198 984	2 104 931	4 095 109
Subventions d'investissement						
TOTAL	**-208 113**	**793 944**	**1 679 714**	**198 984**	**2 104 931**	**4 569 460**

Détail des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de charges	Exercice N	Exercice N-1
860 - Secours en nature (alimentaires, vestimentaires, ...)		
TOTAL		
861 - Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériels, ...)	232 405.00	818 573.00
8610000000 Dons en nature	232 405.00	818 573.00
TOTAL	**232 405.00**	**818 573.00**
862 - Prestations	218 131.00	885 780.00
8620000000 Prestations	218 131.00	885 780.00
TOTAL	**218 131.00**	**885 780.00**
864 - Personnel bénévole	1 110 755.00	1 025 686.00
8640000000 Personnel Bénévole	1 110 755.00	1 025 686.00
TOTAL	**1 110 755.00**	**1 025 686.00**
TOTAL	**1 561 291.00**	**2 730 039.00**

Répartition par nature de ressources	Exercice N	Exercice N-1
870 - Bénévolat	232 405.00	818 573.00
8700000000 Dons en nature	232 405.00	818 573.00
TOTAL	**232 405.00**	**818 573.00**
871 - Prestations en nature	218 131.00	885 780.00
8710000000 Prestation en nature	218 131.00	885 780.00
TOTAL	**218 131.00**	**885 780.00**
875 - Dons en nature	1 110 755.00	1 025 686.00
8750000000 Bénévolat	1 110 755.00	1 025 686.00
TOTAL	**1 110 755.00**	**1 025 686.00**
TOTAL	**1 561 291.00**	**2 730 039.00**

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	88
Agents de maîtrise et techniciens	32
Employés	13
Ouvriers	
Apprentis sous contrat	
TOTAL	**132**